



DÉCISION DU PRÉSIDENT

**N° 055 / 2024
DU 24 JUIN 2024**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024 A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA MAYENNE (BDM)

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu la délibération n°121/2021 du Conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président, notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,

Vu le budget primitif 2024 adopté le 18 décembre 2023,

Vu l'arrêté 6/2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que l'adhésion à l'association des amis de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne permet aux bibliothécaires de Laval Agglomération de bénéficier d'une proposition de formation de qualité et de proximité et de bénéficier d'une proposition diversifiée d'animations,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Le renouvellement de l'adhésion, pour l'année 2024, à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne (BDM), pour un montant annuel de 9 460 € TTC, est approuvé.

Article 2

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 4

La Directrice Générale des Services de Laval Agglomération est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale des Service,

Signé : Sandrine Rebelo